



Pèlerinage de Souvigny

Je donne au Denier pour permettre à mon Eglise d'être sur tous les terrains



Père Besson
vicaire à Vssingeaux

Grâce à votre Denier
je mets la parole du Christ en action

En 2017, je donne au Denier !

LE DENIER DE L'EGLISE CATHOLIQUE,
UN DON PAS COMME LES AUTRES.

Chers amis,

Comme vous le savez, votre don au Denier permet d'assurer une rémunération juste à tous les acteurs engagés dans l'Église. Certains, nombreux, sont entièrement bénévoles. D'autres, prêtres, religieuses et laïcs, le plus souvent à temps plein, assurent leur mission en étant rémunérés, **grâce à vous**.

Dans les années passées, vous avez généreusement participé au Denier et je vous en remercie du fond du coeur. Sans vous l'Église ne pourrait pas faire face puisque la générosité de ses fidèles est sa seule source de financement...

Aujourd'hui, je vous invite à renouveler votre soutien pour maintenir le dynamisme de votre paroisse et une présence quotidienne de l'Eglise Catholique à vos côtés.

Quel que soit le mode de soutien que vous choisirez cette année, vous pouvez vous reporter au bulletin joint à ce courrier ou vous connecter sur www.diocese15.fr pour un don en ligne. Je vous propose également d'opter pour le prélèvement automatique, formule idéale et pratique pour une contribution régulière.

Je vous remercie par avance pour votre don qui permettra à notre diocèse, en cette année 2017, d'entrer dans son huitième centenaire au service des femmes et des hommes du Cantal, pour leur annoncer l'Évangile, message de fraternité, de joie, d'espérance dans une foi partagée.

Monseigneur Bruno Grua
Evêque de Saint-Flour



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-FLOUR - BP20 - 15103 SAINT-FLOUR Cedex
Tel. 04 70 60 61 90 - Courriel : communication@diocese15.fr

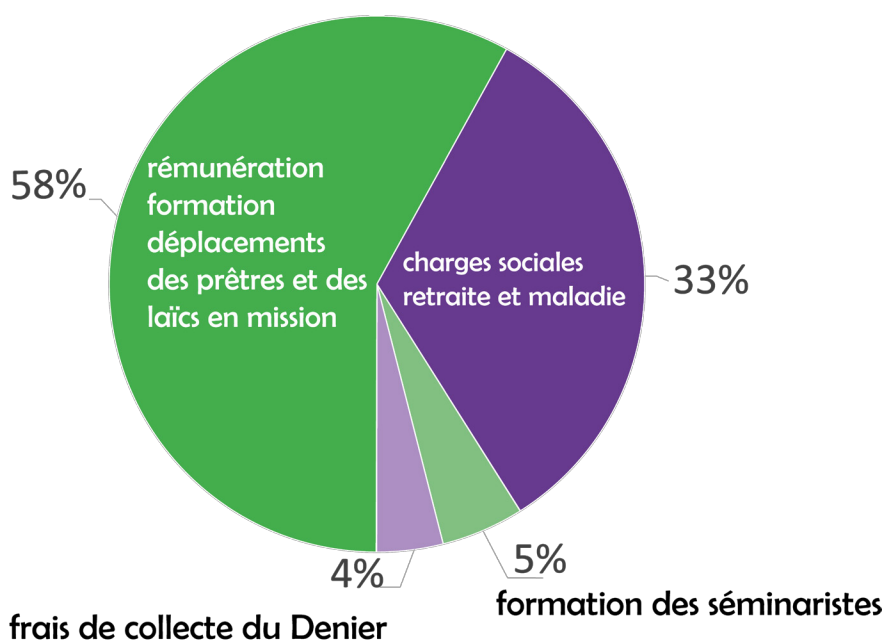
Le Denier ? c'est simple !



Votre don au Denier permet de subvenir à la vie matérielle des prêtres, de rémunérer les animateurs en pastorale, de former les séminaristes.

Participer au denier, c'est permettre à l'Eglise de poursuivre sa mission. C'est aussi permettre à des prêtres et des laïcs de nous accompagner à toutes les étapes de la vie. C'est contribuer à l'animation pastorale de nos paroisses et aux actions menées auprès de tous.

CONCRETEMENT... La répartition de votre don au Denier



Si vous êtes imposable au titre de l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66% de votre don du montant de votre impôt dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Après déduction fiscale

Ce que vous donnez :	Vous revient à :
30 euros	10,20 euros
50 euros	17,00 euros
100 euros	34,00 euros
200 euros	68,00 euros
500 euros	170,00 euros

Un contrôle rigoureux pour garantir votre don.

Un commissaire aux comptes indépendant certifie la bonne régularité du diocèse et des paroisses ainsi que la bonne utilisation des fonds collectés

En 2017,

je donne au Denier !

J'apporte un soutien régulier grâce au prélèvement automatique
et je remplis le mandat de prélèvement au verso.

Je fais un don ponctuel par chèque de
..... €
à l'ordre de l'Association Diocésaine de Saint-Flour

Je fais un don en ligne

www.achacunsondenier.fr

Rappel déduction fiscale

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, si vous donnez 150 euros, il ne vous en coûtera réellement que 51 euros.

LE DENIER DE L'EGLISE CATHOLIQUE,
UN DON PAS COMME LES AUTRES.



MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN SANS LE DÉCOUPER

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-FLOUR - BP20 - 15103 SAINT-FLOUR Cedex

Tel. 04 70 60 61 90 - Courriel : communication@diocese15.fr

→ **Prélèvement automatique** Mandat de prélèvement SEPA

l'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvements établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine.

Informations concernant le donateur

Merci de compléter les différents champs ci-dessous et de retourner ce mandat signé, **accompagné d'un RIB**, à l'aide de l'envolpe retour jointe

Coordonnées de votre compte :

IBAN :

BIC

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Paroisse de

Fait à : Le / /

Signature :

À réception de ce mandat, l'Association Diocésaine vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits de remboursement).

**MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN
SANS LE DÉCOUPER**

→ **Je choisis le prélèvement automatique et verse :**

par mois par trimestre par semestre par an

La somme de : €

Je désire un reçu fiscal : OUI NON

Informations concernant le bénéficiaire :

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-FLOUR

3 rue de la Frauze - BP 20 - SAINT-FLOUR

Tél. : 04 70 60 61 90 - Courriel : communication@diocese15.fr

ICS : FR 22 ZZZ 417 587

Aidez-nous à mieux vous connaître :

Votre anniversaire

Votre profession

Acceptez-vous de recevoir des informations par courriel ? Si oui, merci de nous communiquer votre adresse mail

Je souhaite une information sur les legs et les donations

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

En 2017,

je donne au Denier !

→ **J'actualise, si je le souhaite,**
le montant de mon don prélevé automatiquement

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour participer au Denier. Sans indication contraire de votre part, ce prélèvement se poursuivra. Ne renvoyez donc ce bulletin que si vous désirez modifier le montant de votre soutien ou si vous avez changé d'établissement bancaire.

← **Voir au dos**

LE DENIER DE L'EGLISE CATHOLIQUE,
UN DON PAS COMME LES AUTRES.



MERCI DE RENDRE CE BULLETIN ~~SANS~~ LE DÉCOUPER

ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE SAINT-FLOUR - BP20 - 15103 SAINT-FLOUR Cedex
Tel. 04 70 60 61 90 - Courriel : communication@diocese15.fr

→ **Prélèvement automatique** Mandat de prélèvement SEPA

**MERCI DE RENVoyer CE BULLETIN
SANS LE DÉCOUPER**

Informations concernant le donateur

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

→ Je verse désormais €

Par : mois trimestre semestre an
(cochez la case de votre choix)

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature :

Je souhaite recevoir une information sur les legs et donations

→ En cas de changement d'établissement bancaire,
merci de remplir les renseignements suivants :

IBAN :

BIC

(Merci de joindre un RIB)

Informations concernant le bénéficiaire :

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-FLOUR
3 rue de la Frauze - BP 20 - 15103 Saint-Flour Cedex
04 71 60 61 90

ICS : FR 22 ZZZ 417 587

Aidez-nous à mieux vous connaître :

Votre anniversaire _____

Votre profession _____

Acceptez-vous de recevoir des informations par courriel ?

Si oui, merci de nous communiquer votre adresse mail

Rappel déduction fiscale

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, si vous donnez 150 euros, il ne vous en coûtera réellement que 51 euros.

A réception de ce mandat, l'Association Diocésaine vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits de remboursement).